

Séance du 25 février 2010.

Présents : MM. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président
DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRAUT, Echevins.
Mme B.GALLEZ, Présidente du CAS
MM. FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ, Conseillers Communaux.
M. Ph.WILPUTTE, Secrétaire Communal.

M. le Bourgmestre ouvre séance en rappelant la catastrophe qui s'est déroulée à Hale tout récemment. Il précise qu'une famille de Frameries est endeuillée par ce drame et invite l'assemblée présente à rendre hommage aux victimes en respectant une minute de silence.

Il demande d'excuser les absences de MM.CEUTERICK & RUSSO ainsi que des Mmes FONCK & DUPONT.

Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (C.C.A.T.M.) - Rapport d'activités 2009 - Approbation & Demande de subvention

Le Code Wallon de l'aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine (CWATUP), en ses articles 12. 5°, 255 /1 et 255 /2 traite de l'octroi aux communes de la subvention relative au fonctionnement des C.C.A.T.M.

En 2009, la Commission Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité s'est réunie valablement à neuf reprises et la Commune peut donc prétendre à l'octroi, par la Direction de l'Aménagement Local du Service Public de Wallonie, de la subvention annuelle de 6.000 euros, accordée aux communes dont la Commission est constituée de 16 membres outre le Président.

En application de l'article 14 du Règlement d'Ordre Intérieur de ladite C.C.A.T.M., le rapport d'activités doit être approuvé par le Conseil communal.

M.CARLIER rapporte que les séances ont lieu chaque 2^{ème} mardi du mois ; il remercie les membres de la CCATM qui assistent régulièrement à celles-ci. 51 dossiers ont été examinés ; au-delà de ceux qui sont obligatoires on a aussi du se réunir sur différents dossiers pour Frameries.

Il souligne qu'à chacune des réunions, les suppléants reçoivent une convocation à laquelle ils répondent positivement ce qui prouve l'implication de l'ensemble des membres.

Il remercie Mme MAIRESSE & M.COUVREUR qui présentent les dossiers avant le début de la séance et qui apportent des explications techniques utiles et précises qui permettent aux membres une approche plus claire des dossiers.

M.DISABATO remercie également toutes les personnes qui s'investissent dans ces dossiers. Il souhaite savoir si des problèmes particuliers ont déjà été rencontrés.

M.CARLIER répond que les décisions sont toujours prises à l'unanimité et les présences sur place de Mme MAIRESSE et de M.COUVREUR viennent apporter les précisions utiles aux différentes questions qui sont soulevées et ce, avant même le début de la réunion.

M.DONFUT fait remarquer qu'il serait intéressant et important d'alimenter la CCATM par des dossiers de Rénovation Urbaine.

M.le Bourgmestre ajoute qu'il en sera ainsi prochainement et qu'ainsi la CCATM aura l'opportunité de s'exprimer à leur propos.

M.DRAUX ajoute que le Plan Communal de Mobilité a été présenté à la CCATM et, des aménagements de voiries plus importants pourraient être soumis à l'avis de cette commission.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le rapport d'activités 2009 de la CCATM.

Article 2 : de faire suivre ledit rapport et ses annexes à la Direction de l'Aménagement Local du Service Public de Wallonie en vue de l'octroi de la subvention

La délibération requise est adoptée.

Rénovation urbaine dans la ZIP de La Bouverie.
Ilot formé par les rues des Squares, de la Fourche, Brasseur, de la Régence et
Curé Malengreau; démolition d'immeubles et assainissement de la zone en
intérieur d'îlot.
Avenant n°2 à la convention d'honoraires de l'Auteur de projet.

Monsieur Benjamin MERCIER a été désigné en qualité d'Auteur de projet dans le cadre des travaux de démolition d'immeubles dans la ZIP et d'aménagement des terrains mis à nu et situés en intérieur d'îlot.

La convention d'honoraires a été signée le 28/12/08.

Par un premier avenant à cette convention, il lui a été confié un complément d'étude portant sur un périmètre d'assainissement élargi.

Cette convention doit être à nouveau amendée par le biais d'un avenant n°2 :

- pour y ajouter une première tranche d'honoraires correspondant à la phase de dépôt de la demande du permis d'urbanisme;
- pour intégrer au projet la démolition de la Ferme FLAMME;
- pour supprimer le poste correspondant à la pose d'une clôture délimitant un jardinet attenant au bâtiment de la ferme FLAMME.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver l'avenant n°2 à la convention qui permettra :

- de payer une tranche préalable équivalente à 15 % des honoraires globalement dus
- d'intégrer dans le projet initial la démolition de la ferme « FLAMME »
- de supprimer le poste correspondant à la pose d'une clôture délimitant un jardinet au bâtiment de la ferme « FLAMME ».

La délibération requise est adoptée.

**Rénovation Urbaine dans la ZIP de La Bouverie – Création d'un plateau
ralentisseur rue de la Libération – Approbation de l'avant-projet n°2 –
Convention exécution 2002**

En juin 2006, le Conseil Communal a approuvé un premier avant-projet relatif à la création d'un plateau ralentisseur à la rue de la Libération à La Bouverie.

Le périmètre ayant été revu ainsi que l'aménagement du parvis de l'église, un nouvel avant-projet est donc soumis à l'approbation du Conseil Communal.

Les travaux sont estimés à un montant de 580 000 € TVAC subsidiés à concurrence de 60 % par le SWP.

M.le Bourgmestre rappelle qu'il s'agit d'un dossier important dans le cadre de la continuité de la Rénovation Urbaine de La Bouverie.

M.DRAUX rapporte que le but est de sécuriser au maximum les deux écoles à proximité. A celles-ci sont venus s'ajouter la rénovation de l'église, la bibliothèque pivot et donc, il a fallu élargir la sécurité. On a également intégré la partie de l'église, des nouvelles places de parking seront aussi définies.

M.le Bourgmestre ajoute que le périmètre a été modifié et donc, le coût est plus élevé. La subvention va être complétée par le produit de la vente. Les 60 % de la subvention seront donc maintenus.

M.DRAUX précise que lors de la prochaine séance du Conseil, l'Assemblée sera amenée à s'exprimer sur la convention exécution 2010.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver l'avant-projet n°2 relatif à la création d'un plateau ralentisseur à la rue de la Libération.

La délibération requise est adoptée.

Commission Locale de Développement Rural - Ratification des paires effectifs/suppléants – Désignation de trois nouveaux participants.

En date du 25 janvier 2007, le Conseil communal a décidé de s'inscrire dans la démarche d'un Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

En date du 28 décembre 2007, la société Trame a été désignée par le Collège communal en tant qu'auteur de projet ainsi que pour la mission d'accompagnement.

A l'issue des consultations villageoises et des diverses réunions des groupes de travail, il y avait lieu de mettre en place la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) qui sera chargée d'assurer le suivi, la coordination et la présentation des fiches projets auprès de la Région Wallonne.

Dès lors, un appel à candidatures a été effectué au sein de la population de Frameries.

En date du 28 mai 2009, le Collège communal a décidé sur proposition de l'auteur de projet de fixer le nombre de participants à la CLDR à 40 participants (32 citoyens et 8 membres du Conseil communal).

En séance du 12 juin 2009, le Conseil communal a arrêté la liste des noms des participants à cette CLDR.

Lors de l'installation de celle-ci, en septembre 2009, des paires effectifs/suppléants ont été composées par l'auteur de projet.

Il y a lieu de faire ratifier ces paires par le Conseil communal et d'envoyer la composition de la CLDR au Ministre compétent, à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et à la Direction Générale de l'Agriculture.

Par ailleurs, au fil des réunions, trois membres de Sars-la-Bruyère ont préféré se désister. Il y a donc lieu de pourvoir à leur remplacement.

Un nouvel appel a donc été relancé au sein de la population de Sars.

Le Conseil Communal doit, dès lors, approuver ces trois nouvelles candidatures.

M.DEBASIEUX souligne le travail important qui est réalisé. Le programme pour la prochaine décennie est en cours et il sera présenté à Namur dans le second semestre 2010.

Il faut regretter trois désistements dans les candidatures. Suite à un nouvel appel sur Sars la Bruyère, trois candidatures sont arrivées il s'agit de :

- MM.HANNEUSE Olivier – FINET Raymond & RICHARD Laurent.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de marquer son accord sur les paires effectifs/suppléants proposées par l'auteur de projet.

Article 2 : de marquer son accord sur les trois personnes chargées de remplacer les démissionnaires.

Article 3 : d'envoyer la composition de la CLDR au Ministre compétent, à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire et à la Direction Générale de l'Agriculture.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet « Packs EPN »
Ratification d'une décision prise par le Collège Communal de recourir à l'Article L 1311-5 du Code de la Démocratie Locale

Cette Assemblée, en séance du 26/11/09, a approuvé le projet d'acquisition de matériel informatique dans le cadre du projet « Packs EPN » au montant estimatif de 14.895,10 € TVAC intégralement subsidié.

Le marché a été lancé immédiatement mais aucune offre n'est parvenue à la Commune, empêchant du même coup d'attribuer le marché et, par voie de conséquence, d'utiliser les crédits prévus à cet effet au budget communal de 2009.

Pour ne pas perdre les subsides fixés à cette opération, il y avait donc lieu de relancer rapidement une mise en concurrence sur base du même dossier projet, ce qui a été fait le 04/02/2010.

Mais aucun crédit n'étant prévu au budget communal de 2010, le Collège Communal a décidé de recourir à l'Art. L 1311-5 du Code de la Démocratie Locale qui permet de pourvoir à des dépenses indispensables pour lesquelles les voies et moyens ne sont pas réunis.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : de ratifier la décision prise par le Collège Communal, en date du 04 février 2010, visant à recourir à l'Article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui permet de pourvoir à des dépenses impérieuses et imprévues en l'absence des voies et moyens nécessaires, laquelle décision a été prise en vue de relancer sans délai le marché d'acquisition de matériel informatique dans le cadre de l'opération subsidiée « Packs EPN ».

La délibération requise est adoptée.

Marché de services en vue de passer une convention d'accompagnement avec un bureau d'études en stabilité conseil pour trois ans.

Dans la gestion de ses dossiers, la Commune a régulièrement besoin d'un avis éclairé dans des matières qui sont de la compétence d'un bureau d'études en stabilité conseil.

Le contrat précédent est arrivé à échéance le 3 février 2010 et il y aurait lieu de lancer un marché de services pour renouveler cet accompagnement :

- pour une durée maximale de trois ans;
- et pour un capital total de prestations de 16.000 € TVAC.

Un cahier spécial des charges et une convention type ont été élaborés pour définir la relation entre la Commune et le Prestataire de services.

Le marché de services peut être passé par procédure négociée sans publicité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : du principe de la passation d'un marché de services en vue de la désignation d'un Bureau d'Etudes en stabilité conseil pour une période de trois ans à concurrence d'un montant de 16 000 €TVAC

Article 2 : d'approuver la dépense d'honoraires qui en résultera

Article 3 : d'approuver le cahier spécial des charges et le modèle type de convention d'honoraires.

La délibération requise est adoptée.

Opération pilote « Entretien et aménagement de cheminements sécurisés »
Aménagements de sécurité des voiries :

- Carrefour rues E. Vandervelde/Dagneau (plateau)
- Rue de la Verdure (plateau)
- Rue Bois-Bourdon (rétrécissement de chaussée)

C.S.Ch. 2010/02– Principe-projet.

Afin de remédier aux problèmes de vitesse excessive et d'insécurité sur les voiries, le Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique de la Région Wallonne a décidé de réserver à la Commune de Frameries une enveloppe de subsides de 160.000€ maximum, ou 80% de l'investissement pour réaliser des travaux d'aménagements de sécurité.

Le service technique communal a établi un cahier spécial des charges dans ce but; il fixe les conditions du marché et détermine l'adjudication publique en tant que mode de passation.

Cette opération est estimée à 200.634,15€ TVAC.

M.DRAUX précise que dans le courant de l'année 2009, une subvention pour l'entretien et l'aménagement de sécurité des voiries a été reçue. Celle-ci permet aujourd'hui de présenter le dossier afin d'assurer une sécurité maximale dans certaines rues de l'entité.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe des travaux d'aménagements de sécurité de voiries au montant estimatif de 200 634,15 € TVAC

Article 2 : d'approuver le cahier spécial des charges et les conditions du marché à passer par voie d'adjudication publiques

Article 3 : d'approuver l'avis de marché

Article 4 : d'approuver la dépense qui résultera de ces travaux.

La délibération requise est adoptée.

Travaux de construction de la bibliothèque pivot à La Bouverie
Approbation de l'avenant n°9 à l'entreprise relatif à la mise en conformité d'un point de vue « Sécurité »

Suite aux rapports du Service Prévention Incendie et du coordinateur sécurité santé, l'exécution de travaux supplémentaires a été expressément recommandée.

Pour intégrer ces travaux supplémentaires, un avenant à l'entreprise a été rédigé par l'auteur de projet pour un coût total de 2.824,14 € TVAC

M.DISABATO s'interroge sur les motifs qui justifie un coût plus élevé ?

M.le Bourgmestre répond que ceci est lié au retard.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver l'avenant n°9 à l'entreprise « construction d'une bibliothèque-pivot à La Bouverie », avenant établi au montant de 2 824,14 €TVAC relatif à la mise en conformité suivant rapports du Service Prévention Incendie et du Coordinateur Sécurité Santé.

La délibération requise est adoptée.

Travaux construction de deux courts de tennis couverts et d'un court extérieur **Décompte final**

En février 2006, le Collège a désigné l'adjudicataire des travaux de construction de deux courts de tennis couverts et d'un court extérieur pour le montant de son offre s'élevant à 701.015,93 € TVAC.

Les travaux ont débuté en mai 2006 pour se terminer en mai 2008.

Le décompte final s'élève à 818.419,81 € TVA et révisions comprises, soit une augmentation de 16,74% par rapport au montant initial du marché

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de prendre acte du surcoût global de 16,74 %

Article 2 : d'approuver le décompte final des travaux au montant de 818 419,81 € TVA et révisions comprises.

La délibération requise est adoptée.

Programme Triennal Transitoire (PTT-2010) des travaux subsidiés - **Approbation**

Parmi les investissements retenus dans le Programme Triennal 2007-2009, trois dossiers projet n'ont pas pu atteindre le stade de la promesse ferme de subsides sur adjudication (PFA) avant le 31 décembre 2009.

Il s'agit de :

- Réfection des Trottoirs rue Apollon
- Eclairage public rue et Place J. Brel
- Eclairage public Cité de l'Arbaix

Afin de permettre que la procédure les concernant puisse suivre son cours, il y a lieu de les inscrire dans un Programme Triennal Transitoire (PTT).

M. le Bourgmestre précise qu'en mars, on reviendra avec une nouvelle proposition pour le Programme Triennal 2010.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : d'approuver le Programme Triennal Transitoire tel que présenté.

La délibération requise est adoptée.

Acquisition de mobilier scolaire - Principe – Projet.

Afin de pouvoir répondre aux besoins en mobilier scolaire des différentes écoles de l'entité, il y a lieu de procéder à un marché public de fournitures.

Ce marché porte sur une durée de 3 ans.

Les livraisons se feront sur base de bons de commande successifs au gré des besoins rencontrés.

Un cahier spécial des charges a été établi pour fixer les conditions du marché ; il détermine la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation.

Le budget disponible pour cette opération est de 20.000 € TVAC par an.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver le principe projet relatif à l'acquisition de mobilier scolaire

Article 2 : de procéder à un marché à commandes ou marché ouvert de fournitures pour un montant total de 20 000 € TVAC par an.

Article 3 : d'approuver la procédure négociée sans publicité en tant que mode de passation du marché et la reconduction expresse pour une durée totale de trois ans.

Article 4 : d'approuver les conditions du marché et le cahier spécial des charges rédigé à cet effet.

Article 5 : de charger le Collège Communal de procéder à l'exécution du marché.

Article 6 : d'approuver la dépense qui en résultera.

La délibération requise est adoptée.

Commune de Frameries/Ovale Rugby Club Frameries – Convention de mise à disposition

La Commune de Frameries possède un bâtiment situé sis rue des Templiers (Site de la Cité Pierard) composé d'un terrain de Rugby, d'une cafétéria et de vestiaires. Afin de mettre cette infrastructure à disposition de l'Ovale Rugby Club Frameries, une convention de mise à disposition a été dressée.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du bâtiment situé sis rue des Templiers (site de la Cité Piérard) entre la Commune de Frameries et l'ASBL Ovale Rugby Club Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Commune de Frameries/Baseball&Softball-Athletics Frameries – Convention de mise à disposition.

La Commune de Frameries possède un bâtiment situé sis rue des Templiers (Site de la Cité Piérard) composé de terrains de Baseball & Softball, d'une cafétéria et de vestiaires. Afin de mettre cette infrastructure à disposition du Baseball&Softball-Athletics de Frameries, une convention de mise à disposition entre la Commune de Frameries et l'Association de promotion du Baseball&Softball-Athletics Frameries a été dressée.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- d'approuver la convention de mise à disposition du bâtiment situé sis rue des Templiers (site de la Cité Piérard) entre la Commune de Frameries et l'Association Baseball & Softball-Athletics Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Commune de Frameries/Rugby Club/Baseball&Softball-Athletics Frameries – Convention de partage saisonnier du stade communal de la Cité Piérard

La Commune de Frameries met à disposition un bâtiment situé sis rue des Templiers (Site de la Cité Piérard) composé de terrains de Rugby et de Baseball & Softball, de cafétéria et de vestiaires. Afin de permettre le partage saisonnier du stade, il y a lieu de dresser une convention de partage saisonnier entre la Commune de Frameries, le Rugby Club Frameries et l'Association de promotion du Baseball&Softball-Athletics Frameries.

Sur la proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- d'approuver la convention de partage saisonnier du stade communal de la Cité Piérard, rue des Templiers entre la Commune de Frameries, l'ASBL Ovale Rugby Club Frameries et l'Association de Promotion du Baseball & Softball-Athletics Frameries.

La délibération requise est adoptée.

Don à Haïti – Exercice budgétaire 2010

Ratification d'une décision du Collège Communal visant à recourir à l'Article L 1311- 5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Le 12 janvier 2010 l'Etat d'Haïti a été victime d'un terrible tremblement de terre.

Vu l'ampleur de la catastrophe, au niveau humain et matériel, le Collège Communal a décidé, en séance du 21 janvier 2010, de faire un don de 1000 €.

Toutefois, le budget communal 2010, voté par le Conseil Communal, le 18 décembre 2009 ne prévoit aucun crédit pour un tel évènement.

Le Collège Communal a donc décidé de recourir à l'Article L 1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation qui permet de pourvoir à des dépenses urgentes et imprévues et d'inscrire la somme nécessaire en MB ordinaire n° 1 de 2010.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article unique : de ratifier la décision du Collège Communal en date du 11 février 2010 de recourir à l'Article L1311-5 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation lequel permet de pourvoir à des dépenses urgentes et imprévues en l'absence des voies et moyens nécessaires, laquelle décision a été prise dans le cadre d'un don à Haïti.

La délibération requise est adoptée.

Subsides 2010 - Vote

Vu la loi du 14 novembre 1983 et l'article L3331-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation aux termes de laquelle les budgets, comptes et bilans des organismes subventionnés par la commune doivent être soumis à l'approbation du Conseil Communal afin de permettre le contrôle de l'utilisation des subsides octroyés.

Vu la circulaire du 14/02/2008 parue au moniteur belge le 18/03/2008 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions informant les communes que les bénéficiaires ont des obligations différentes suivant le montant octroyé et le décret du 22/11/2007 paru au moniteur belge le 21/12/2007

informant le dispensateur qu'il a également des obligations envers la tutelle d'annulation suivant le montant octroyé.

M. BOUVIEZ annonce que le budget communal 2010 est rentré approuvé sans la moindre remarque.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, VANOVERSCHELDE, DISABATO, BURY, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : d'approuver les documents comptables présentés par les ASBL RSB & Les Dauphins.

Article 2 : d'allouer les sommes suivantes :

Article budgétaire	Organismes	Montants
764/33202	RSB Cpte banc.BE 56 8508 6658 7688	15 644,99 €
	Les Dauphins Cpte banc.BE 09 3701 0982 0457	4 270,00€

Article 3 : de soumettre la délibération à l'examen de la Tutelle.

La délibération requise est adoptée.

CAS – Budget 2010 – Vote

Mme B. GALLEZ, Présidente du CAS, prend la parole :

« Dans un contexte socio-économique dramatique et en raison de moyens financiers restreints, la finalisation du budget du C.P.A.S. a été réalisée avec encore plus de rigueur qu'en 2009.

Néanmoins, ce travail impératif n'a rien sacrifié des missions de notre Centre, au contraire.

Le budget ordinaire se chiffre à 18.489.354 €, l'extraordinaire à 5.986.700 €.

Ces deux budgets sont la concrétisation d'une politique de solidarité, de convivialité et de confort de vie auxquels chacun peut prétendre.

Nous équilibrons le budget ordinaire par un prélèvement sur le fonds de réserve de 261.943 €.

Cette année, l'intervention communale se monte à 1.890.920 €, elle augmente de 2 % par rapport à 2009.

Cette intervention représente 11,5 % de notre budget alors qu'en région wallonne, elle est de 22,6 % en moyenne pour des communes similaires.

Nous allons passer en revue la structure du budget ordinaire et les grands axes de la politique du C.P.A.S.

Entre 2002 et 2010, le montant du budget du C.P.A.S. est passé de 6.924.967 € à 18.484.777 €. C'est-à-dire qu'il a été multiplié par un facteur 2,7.

Nos recettes de prestations provenant de la facturation de nos services d'hébergement, repas, aides ménagères, M.C.A.E.,...) représentent 30 % du total, ce qui représente un pourcentage beaucoup plus élevé que dans d'autres communes environnantes.

Les recettes de transfert se répartissent comme suit :

Intervention communale, 12 % ;
Fonds Spécial de l'Aide Sociale, il stagne à 2 % ;
L'I.N.A.M.I. (M.R. et Maison Médicale), 23 %.

Les autres recettes de transfert proviennent de différents organismes fédéraux, Région Wallonne, Fonds européens.

Nos dépenses se répartissent en quatre postes principaux :

Le personnel

Nous comptons actuellement 325 membres ce qui représente 8.844.133 €
Pour comparaison, en 2002, nous comptons 162 membres du personnel pour un budget de 2.764.667 €.

Le fonctionnement

Le C.P.A.S. gère de plus en plus de bâtiments et de services, cependant la part relative au fonctionnement tend à diminuer et s'élève à 15 %.

Les dépenses de transfert augmentent de 2008 à 2010, notamment le Revenu d'Intégration Sociale qui passe de 1.070.000 € à 1.640.000 €.

La dette

Le C.P.A.S. a beaucoup investi tant dans son patrimoine que dans l'acquisition de matériel, l'évolution de la dette suit évidemment le développement. Près de 80 % de la dette est consacrée aux maisons de repos.

Les grands axes de la politique du C.P.A.S. sont :

L'action sociale ;
La politique de la santé
L'hébergement en faveur des seniors

Le secteur de l'aide sociale est un des secteurs les plus importants du budget du C.P.A.S.

Le nombre de demandes ne cesse de croître et nous remarquons également une augmentation du nombre de dossiers concernant les personnes non bénéficiaires du Revenu d'Intégration Sociale (R.I.S.).

Pour le service social de 1^{ère} ligne, le nombre de dossiers présentés au Comité de l'aide sociale est passé de 2.895 en 2006 à 4.148 en 2009 (augmentation de 43 % en 3 ans).

Le nombre de R.I.S. est en augmentation, il passe de 148 en 2008 à 200 en 2009. Cette augmentation s'explique en grande partie par le nombre de sanctions de chômage : 123 dossiers ont été traités en 2009, contre 31 en 2008.

Le service « Energie » a traité environ 500 dossiers en 2009, un Tuteur-énergie est également venu nous rejoindre.

Le service « Médiation de dettes » a ouvert 100 dossiers en 2009 et le services de guidance budgétaire traite 50 dossiers au quotidien.

La M.C.A.E., elle sera transformée en crèche, les travaux se dérouleront en 2010.

Nous pourrions accueillir dans le courant 2011, 42 enfants plutôt que 24 actuellement.

Pour l'Insertion socioprofessionnelle, nous occupons 46 personnes sous contrat « article 60 ». D'autre part, l'insertion sociale se concrétise par l'adhésion du C.P.A.S. à la Chartre du Relais Social de Mons Borinage.

Dans ce cadre, un projet spécifique a permis l'ouverture de deux lieux d'accueil de jour, en partenariat avec la Maison de la Jeunesse et de la Solidarité et l'A.S.B.L. Pensée et Humanisme Laïques.

Nous possédons, d'autre part, de nombreux services de proximité dont les « Titres-services » qui permettent d'accéder à Espace R, près de 128.000 pièces traitées en 2009 et aux aides ménagères, 53 personnes occupées.

Nous livrons également, journallement, des repas chauds à domicile : 44.068 repas en 2009.

Ce chiffre est en légère diminution, suite à une augmentation de tarif absolument nécessaire.

Nous augmenterons encore nos tarifs en 2010 mais espérons que la clientèle nous restera fidèle puisqu'elle apprécie la qualité des services et produits servis.

Nous livrons tous les jours des repas chauds comportant deux choix, tenons compte des régimes imposés aux clients.

Dans la Politique de la Santé, je pointerai principalement notre Maison Médicale, ouverte en avril 2005, elle a atteint sa vitesse de croisière. Elle est financièrement autonome et son développement est tel qu'il est envisagé de la transférer dans des locaux plus vastes.

La Politique d'hébergement en faveur des seniors est aussi un des axes les plus importants de la politique du C.P.A.S.

Nous accueillons 175 résidents :

- M.R.S. « Les Ecureuils » - 62 M.R.S.
- 30 (M.R.P.A. « Les Bosquets »)
- 45 (M.R.S. « La Verte Colline ») - 27. M.R.S.

S'ajouterons dès le mois prochain, douze appartements en résidence-services et six lits « Court séjour ».

Les maisons de repos sont en équilibre financier grâce à la maximalisation des forfaits I.N.A.M.I., ceci implique une surveillance quotidienne du respect des normes de personnel, sous accueillons de plus en plus de cas lourds.

Je n'ai pas passé en revue tous les services offerts par le C.P.A.S., mais vous ai donné une idée générale de ce qui est réalisé : « *Un C.P.A.S. ça travaille tous les jours et 24 h sur 24.* »

Je remercie tout le personnel pour son professionnalisme et son dévouement quotidien car sans lui, rien de serait possible.

Je tiens aussi particulièrement à signaler l'excellent travail réalisé par la Secrétaire et le personnel de l'administration générale qui a finalisé un budget très serré ainsi qu'une note de politique générale très éclairante. Il faut savoir que nous travaillons avec un personnel administratif réduit, la majorité du personnel est consacré aux services aux personnes.

Je dirai encore quelques mots au sujet du budget extraordinaire. Celui-ci se monte à 5.989.700 € et est le reflet des priorités politiques du C.P.A.S.

Je citerai :

Les travaux de mise en conformité de la M.R.S. « La Verte Colline » : 2.500.000 € dont 1.500.000 subsidiés par la Région Wallonne.

La construction d'une crèche de 42 places, coût : 1.700.000 € dont 856.825 subsidiés.

L'amélioration énergétique du bâtiment administratif dans le cadre d'un projet UREBA : 700.000 € subsidié pour 346.421 €.

Elle remercie l'attention qu'il lui a été réservé pour la présentation du budget 2010 du CPAS.

M.DISABATO ajoute qu'il a lu avec attention la note de politique générale du CPAS. Il en a perçu plusieurs cris d'alarme de la part de la Présidente.

Il cite notamment :

- « l'intervention communal est strictement limitée à 1 890 920 €, soit 11,5% du budget alors qu'elle est en moyenne de 23,5% dans les communes wallonnes similaires et de 22,6% de moyenne en Wallonie...la moyenne par habitant est de 90 € alors qu'elle est de 123 € dans les communes évoluant dans le même cadre socio-économique...l'intervention communale est passée de 28% en 2004 à 12 % en 2010 ».

Il relève que l'on évoque des éléments alarmants par rapport au CPAS :

- « ceux qui font appel à nos services sont aussi des travailleurs ou des retraités aux revenus modestes. Les dossiers de surendettement et de gestion budgétaire explosent ».

On y pointe également :

- « qu'à cause des exclusions de chômage entre fin 2008 et aujourd'hui, le budget RIS a augmenté de plus de 60% et se chiffre à 1 400 000 € sans compter le report de charge en terme d'insertion socio-professionnelle vers le CPAS ».

Il faut constater que l'on utilise à nouveau le Fonds de Réserve du CPAS pour financer le déficit ! Depuis 2007, c'est plus de 1 200 000 € que le CPAS a dû prélever sur son Fonds de Réserve et si on continue comme cela, on ira droit dans le mur.

Enfin et, c'est là tout le problème : on prévoit des augmentations de tarifs pour les repas chauds, pour les repas scolaires et pour le prix de la journée d'hébergement en maison de repos !

De tout ceci, il tire pour conclusion que, même si le CPAS reste bon élève parmi les autres, la Commune de Frameries investit moins qu'auparavant au niveau social ce qu'il regrette car, la charge est reportée sur les bénéficiaires des services !

A l'heure où on vit des restructurations, on en a encore eu un exemple mardi chez Carrefour, où notre Commune a le plus besoin de soutien aux personnes défavorisées, la Commune désinvestit de son rôle social.

Pour ces motifs, il s'abstiendra lors du vote de ce budget 2010 du CPAS ; non pas pour critiquer le travail du CPAS qui, il le souligne, fait du bon boulot mais pour les moyens que la Commune affecte au CPAS.

Mme GALLEZ répond qu'une véritable politique sociale est menée ; le personnel est motivé et tous les moyens sont mis en œuvre pour réaliser le but à atteindre.

La part communale est de 12 % mais il s'agit d'un accord pris suite à l'acquisition de la Verte Colline. L'INAMI permet d'avoir des Maisons de Repos en équilibre. En matière de politique sociale, le CPAS occupe un personnel de plus en plus important.

En ce qui concerne les repas et les paiements des résidents des Maisons de Repos, malgré la hausse des prix, ceux-ci ne s'approchent même pas du coût effectif.

Un repas coûte plus ou moins 8.50€ alors qu'il coûte en réalité 12 € avec le transport.

La distribution est assurée chaque jour avec la possibilité de 2 à 3 choix tout en tenant compte des régimes alimentaires imposés à certaines personnes.

On peut ouvertement reconnaître que le CPAS n'a pas eu d'autres choix que d'augmenter le coût des repas. Une intervention financière du service social pourra être faite pour les personnes qui ont de très bas revenus.

M.FAUVIAUX, Conseiller Communal, quitte la séance.

M.F.DESPRETZ prend la parole.

Dans la continuité de l'intervention de Mme GALLEZ, il souhaite ajouter quelques considérations en rapport à la note de politique générale du Conseil de l'Action Sociale.

Le budget 2010 bon et équilibré est le produit de nombreux projets qui font aujourd'hui du Centre Public d'Action Sociale, une entreprise d'une certaine notoriété.

Le CPAS vient en aide à nos concitoyens les plus défavorisés mais développe aussi plusieurs services. En effet, outre les différents aspects financiers évoqués juste avant, on peut mettre l'accent sur certains points tels que :

- une gestion optimale et dynamique au quotidien des maisons de repos permet de minimiser l'intervention communale à celles-ci viendra s'ajouter la résidence service et un peu plus tard, la nouvelle crèche ;

- parmi les différents services de qualité offerts à la population, on relève notamment la Maison Médicale, le service d'aide ménagère à domicile (SAM), le service des cuisines préparant les repas à domicile et ceux des enfants dans les écoles communales.

Suite à la crise que l'on traverse, les assistants sociaux ont de plus en plus de travail vu l'augmentation, en pleine expansion du nombre de dossiers du revenu d'intégration sociale (RIS), d'aides diverses d'ordre administratives ou financière, du nombre de personnes exclues du droit aux allocations de chômage.

Tout ceci ne serait pas possible sans des personnes motivées, travaillant au bon fonctionnement des différents services et qui essaient d'améliorer le quotidien des personnes précarisées.

Il conclut son intervention en qualifiant le budget 2010 du CPAS d'intéressant quant aux multiples services qui sont offerts à la population framerisoise.

Il encourage au nom du groupe CDH, le CPAS à poursuivre son travail avec beaucoup de rigueur afin de tendre à un équilibre budgétaire dès 2011.

Il termine en remerciant tout le personnel du CPAS ainsi que toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce budget qui n'a pas été des plus simples.

M.DONFUT relève que l'intervention de M.DISABATO est intéressante bien qu'il faille avoir une lecture correcte des chiffres. Le CPAS assume pleinement ses missions surtout par ces temps ci et tous les services sont assurés, sont rendus.

Il faut être conscient que l'activité du CPAS de Frameries est beaucoup plus importante que celles d'autres communes voisines. Une lecture micro économique permet de mieux interpréter le budget du CPAS ; il ne faut pas s'inquiéter des chiffres, la gestion est bonne. Il serait très intéressant que l'an prochain, on puisse obtenir un comparatif.

Mme GALLEZ confirme que ce comparatif a déjà opéré en 2008 par rapport à d'autres communes et qu'on ne peut parler en terme d'autonomie du CPAS.

Mme BURY ajoute qu'en effet, lorsqu'on a l'habitude de lire des chiffres des budgets de CPAS on peut en donner la lecture que l'on veut. Elle estime que cette réduction dans l'intervention financière communale est positive sachant que le CPAS est reconnu dans la région pour toutes les choses mises en œuvre.

M.DISABATO demande quel est le solde approximatif du Fonds de Réserve. Mme GALLEZ annonce plus ou moins 1 500 000 €.

M.le Bourgmestre annonce que pour clôturer le débat, il est évident qu'une politique sociale est bien menée par le CPAS ; celle-ci ne se mesure pas en fonction de l'intervention communale. Il faut savoir que le budget du CPAS représente 90% du budget communal. Le CPAS gère en bon père de famille et assure l'ensemble de ses missions. Il faut une lecture globale, une lecture d'ensemble afin d'interpréter le budget tel qu'il se présente aujourd'hui.

Mme G.DI BARI, Conseillère Communale, quitte la séance.

M. le Bourgmestre met alors le point au vote de l'Assemblée.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée,

- par 18 voix « Pour », à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, SIRALT, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, CICCONE, VANOVERSHELDE, BURY, GRACI, DESPRETZ

et

- 3 « Abstentions », à savoir :

DISABATO, BAUWENS & DERUDDER

- vote le budget 2010 du CAS.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Arrêt des chiffres de population scolaire en primaire au 15 janvier 2010

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRALT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

- d'acter les chiffres de population scolaire arrêtés au 15 janvier 2010 sur base desquels s'effectuera la répartition des emplois en primaire au 1^{er} septembre 2010 comme suit :

Groupes scolaires :	15 janvier 2010
Calmette	140 x 1 + (2 x 1,5 = 3) = 143
La Victoire	239 x 1 + (5 x 1,5 = 8) = 247
La Libération	119 x 1 + (2 x 1,5 = 3) = 122
Collard	+ 42 x 1 = 164
Eugies	60 x 1 + (7 x 1,5 = 11) = 71
Champ perdu	+ 39 = 110
Sars	31
Total du nombre d'élèves	695

- Ce point sera soumis lors de la prochaine Copaloc.
- La délibération sera transmise au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspectrice Cantonale primaire et aux Directrices d'Ecole.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Groupes scolaires de Calmette et d'Eugies – Augmentations de cadre en maternel en cours d'année scolaire

Sur base de la circulaire n°2786 du 26 juin 2009 relative à l'organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire, une augmentation de cadre en maternel est prévue le 11^e jour de classe après les vacances d'hiver, soit le lundi 18 janvier 2010.

Mme I. Rémy, directrice d'école f.f. au groupe scolaire de Calmette et Mme J. Cornez, directrice d'école au groupe scolaire d'Eugies, ont Informé l'autorité que des ½ emplois supplémentaires en maternel pouvaient être créés à dater du 18 janvier 2010, à savoir :

- 2 x ½ emplois à l'école de Calmette
- ½ emploi à l'école d'Eugies

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de ratifier les décisions prises par le Collège Communal, en séance du 21 janvier 2010 visant :

- à ouvrir, à dater du 18 janvier 2010, un demi emploi supplémentaire en maternel au groupe scolaire d'Eugies;
- à ouvrir, à dater du 18 janvier 2010, deux fois un demi emploi supplémentaires en maternel au groupe scolaire Calmette.

Article 2 : ces emplois seront maintenus jusqu'au 30 juin 2010, date limite du subventionnement du département. Ils ne pourront néanmoins donner lieu à des nominations à titre définitif.

La délibération requise est adoptée.

Enseignement - Groupe scolaire d'Eugies - Ouverture de 2 périodes de cours en religion Islamique

Mme J. Cornez, directrice d'école au groupe scolaire d'Eugies, a informé l'autorité de l'ouverture de 2 périodes en religion islamique au 4 janvier 2010.

Sur proposition du Collège Communal, l'Assemblée, à l'unanimité, à savoir :

DUPONT, DRAUX, DEBAISIEUX, BOUVIEZ, STIEVENART, CEUTERICK, SIRAUT, FAUVIAUX, DONFUT, CARLIER, DELHAYE, GIANGRECO, RUELLE, URBAIN, LAPAGLIA, DI BARI, CICCONE, RUSSO, VANOVERSHELDE, FONCK, DISABATO, BURY, DUPONT, GRACI, BAUWENS, DERUDDER, DESPRETZ

décide :

Article 1^{er} : de prendre connaissance de l'ouverture de deux périodes en religion islamique au groupe scolaire d'Eugies à dater du 04 janvier 2010.

Article 2 : de transmettre la délibération au Ministère de la Communauté Française, à l'Inspectrice Primaire, à l'Inspecteur de religion Islamique et à Mme la Directrice de l'école concernée.

La délibération requise est adoptée.

Adoption du procès-verbal de la dernière séance (séance publique)

Il s'agit de la séance du 28 janvier 2010.

En application de l'Article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et, conformément à l'Article 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, ce document doit être considéré comme adopté s'il n'appelle aucune observation durant la présente séance.

Par le Conseil :
Le Secrétaire Communal,

Le Bourgmestre,

Ph.WILPUTTE.

J-M.DUPONT.